La Nouvelle de St-Mathieu

Année 2022, numéro 4, avril

Attention, nouvelle formule !

JEUDI Pizza

28 avril 2022

dès 17 h 30 au sous-sol de l'église

Coût: 8 $ / 11 ans et +

4 $ / 3 à 10 ans

Gratuit pour les 2 ans et moins

AVIS AUX PARENTS: Apportez vos consommations

Réservez avant le 21 avril 2022

Par courriel: adl@stmathieudharricana.com

Par téléphone: 819 727-9557 poste, 321

Chasse aux cocos de Pâques

Mercredi le **13 avril** vient t'amuser lors d'une chasse aux cocos de Pâques dans la **cours de l'école** de St-Mathieu-d'Harricana à **18 h.**

L'activité s'adresse aux enfants de 12 ans et moins.

On vous attends !

Informations municipales

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 9 mars 2022

- Le conseil adopte les comptes à payer du mois de février d'une somme de 107 288,89 $;
- Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2021;
- Dépôt du questionnaire sur les informations relatives aux apparentés;
- Le conseil autorise de payer l'adhésion à l'Association des Directeurs généraux (ADMQ) de Mme Lydia Bédard, directrice et greffière adjointe;
- Le conseil autorise Mme Nathalie Boire, directrice générale à faire une demande financière au Programme d'aide à la voirie locale;
- Le conseil autorise les cotisations annuelles et les dons 2022;
- Le conseil autorise l'agente de développement local à effectuer une demande de financement au Fonds d'aide financière au Programme d'assistance financière aux célébrations locales– Fête nationale du Québec;
- Le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds structurants pour le jardin communautaire;
- Le conseil autorise l'agente de développement à recommencer les vendredis pizza et d'organiser une activité pour Pâques;
- Avis de motion règlement 257 sur les animaux de compagnie;
- Le conseil autorise de procédé à la caractérisation des bandes riveraines avec l'OBVAJ à l'été 2022.

Pour consulter l'intégralité du procès-verbal du mois de mars 2022, consultez notre site Internet de la Municipalité à www.stmathieudharricana.com.

Dans la section ''La Municipalité'' sous l'onglet conseil municipal

Vidange de votre fosse septique

Vous déménagez ? Lors de la vente de votre propriété, pensez informer votre acheteur que vous êtes inscrits sur la liste de vidange de fosses septiques et qu'il sera taxé à cet effet. Invitez-le à nous contacter pour recevoir toutes les informations.

Bac brun à vendre

La Municipalité possède des bacs bruns à vendre au coût de 40 $ chacun taxes incluses.

Si vous voulez vous procurer un bac, veuillez téléphoner au 819 727-9557 ou par courriel à accueil@stmathieudharricana.com

Informations municipales

RAPPEL
Licence pour animaux

La Municipalité effectue la vente de licences pour animaux de compagnie (chiens et chats). Chaque animal doit posséder sa licence, même s'il est micropucé. Le renouvellement de celles-ci se fait chaque année, du **début février jusqu'au 31 mars.**

Vous pouvez garder la médaille que vous possédez déjà. Lorsque vous remplissez le formulaire, inscrire le numéro dans la case appropriée.

Il y a plusieurs façon de procéder à l'inscription de vos amis à 4 pattes. Appelez-nous, et nous pourrons vous donner l'information.

Même si vous gardez votre médaille, vous devez tout de même payer pour la licence si applicable et vous réinscrire annuellement afin que les informations de cette liste soient mises à jour.

Les licences sont au coût de :
Chien: 10$ / animal
Chat: 10$ / animal (gratuit si opéré)

Téléphonez au 819-727-9557,poste 323

*****Notez qu'il y aura des visites en cours d'année pour s'assurer que tous les animaux de compagnie possèdent leur médaille.*****

RAPPEL
Vidange fosses septiques

Tous les citoyens peuvent s'inscrire au programme de vidange de fosses septiques. Appelez-nous avant le **1er mai de chaque année**, si vous désirez le faire, nous pourrons vous renseigner et vous ajouter à la liste.

En 2022, le coût annuel de la vidange est de **345$** à payer lors de votre inscription et les prochaines années seront directement facturées sur votre compte de taxes.

Pour inscription : 819 727-9557, poste 328.

Collecte des encombrants
28 et 29 mai 2022
138, chemin Lanoix
PAS AVANT ET NI APRÈS

La Municipalité organise deux collectes des encombrants au cours de l'année, soit une au printemps et une autre à l'automne. Elles permettent aux citoyens de se débarrasser de tous les encombrants qui ne sont plus fonctionnels et tout ce qui ne peut être déposé dans les bacs bleus et verts.

Exemples: appareils électroménagers, pneus (sans les roues de métal), métaux, meubles, matériels électroniques et informatiques, etc.

S'il-vous-plait veuillez respecter les dates des encombrants.

Merci pour votre compréhension !

DERNIÈRE CHANCE
Service d'analyse d'eau des puits privés—Choix d'analyse

Cette année, le fonctionnement est un peu différent qu'à l'habitude. Lors de votre inscription, il faudra payer immédiatement avec une carte de crédit. L'inscription se fait directement sur le site internet de H2lab. Voici un tableau des choix d'analyse possibles. Il y a d'autres analyses de disponible sur le site internet de H2lab, mais seulement ceux-ci auront un rabais de 40%. La Municipalité possède un code promo valide jusqu'au 1er mai 2022. Il est important de respecter ce délai, car sinon vous ne bénéficierez pas du rabais de 40%.

Donc en réservant avec la Municipalité, vous avez droit à un rabais de 40% sur les analyses ci-dessous et aucun frais de transport.

Tableau des choix d'analyse

1– Potabilité (microbiologie): Analyse en dénombrement incluant : Colonies atypiques, E. Coli, Entérocoques. **89$** ***(déduire 40% de rabais)*** **+ taxes**
2- Santé (Physico-Chimie) : Paramètres physico-chimiques et métaux lourds, pouvant se retrouver dans l'eau naturellement. Ils sont inodores et incolores, mais peuvent causer des problèmes de santé, si ingérés à long terme. Fluorures, Nitrites-nitrates, Sulfates, Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cuivre, Manganèse, Plomb, Sélénium et Uranium. **157 $** ***(déduire 40% de rabais)*** **+ taxes**
3– Esthétique (goût, odeur, couleur) (physico-chimie): Analyse des minéraux et paramètres physico-chimiques causant des problèmes au niveau de l'esthétisme de l'eau (cerne dans les toilettes, eau dure, dépôts, eau trouble, odeur, goût, etc.) Alcalinité, Calcium, Chlorure, Conductivité, Couleur, Dureté, Fer, Magnésium, Manganèse, pH, Sodium, Tannin-Lignine et Turbidité. **157$** ***(déduire 40% de rabais)*** **+ taxes**
4– Potabilité et santé (combiné) : Analyse incluant tous les paramètres du plan potabilité et santé (chimie). Analyse potabilité (bactériologique) et analyse santé (chimie). **215$** ***(déduire 40% de rabais)*** **+ taxes**
5– Potabilité et esthétique (combiné): Analyse incluant tous les paramètres du plan potabilité et esthétique. Analyse potabilité (bactériologique) et analyse esthétique (goût, couleur, odeur). **215$** ***(déduire 40% de rabais)*** **+ taxes**
6– Portrait Global (analyse complète) : Analyse offrant un portrait global de la qualité de l'eau d'un puits ou d'une source et incluant les trois types de plan d'analyse que nous offrons pour un puits résidentiel. Potabilité (bactériologique), esthétique (goût, couleur, odeur) et santé (chimie). **335 $** ***(déduire 40% de rabais)*** **+**
7– Esthétique et santé (physico-chimie combiné): Analyse incluant tous les paramètres du plan esthétique et santé: analyse esthétique (physico-chimie) et analyse santé (physico-chimie). **283 $** ***(déduire 40% de rabais)*** **+ taxes**

Pour information ou inscription : 819 727-9557, poste 328. Date limite le 1er mai 2022.

Informations municipales

Prévenir l'obstruction des ponceaux par la prévention

Au printemps ou lors de redoux, il arrive régulièrement que les fossés débordent parce que des ponceaux d'entrées privées sont bouchés.

En tant que propriétaire, il est de votre responsabilité de s'assurer du bon écoulement de l'eau à l'intérieur de son ponceau et doit faire en sorte que son ponceau soit exempt de toute obstruction formée par de la glace ou de la neige. Un fil électrique chauffant peut être installé à l'intérieur du ponceau dès l'automne et évite les inondations. **Branchez ce fil chauffant pour vous assurer d'un bon écoulement, dès le printemps venu.**

Merci de votre compréhension !

Le permis de brûlage est obligatoire à partir du 1er avril

Planifier d'avance vos brûlages domestiques et surveillez l'indice de danger d'incendie !

www.sopfeu.ca

Pour information communiquer avec nous au 819-727-9557, poste 323

Travaux de construction en période de dégel

Vous prévoyez réaliser des travaux sur votre terrain ce printemps ? Sachez que le ministère des Transports du Québec limite les charges autorisées en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics. Malgré cette limitation, soyez conscient que vos chemins municipaux ont une capacité portante qui est plus faible pendant cette période. Même en respectant les charges permis, une grande quantité de transport lourds peut sérieusement endommager votre chemin.

Dans notre zone, la période de dégel débute le **28 mars et se termine le 27 mai 2022.** Ces dates sont sujettes à changement selon l'évolution des conditions météorologiques.

Essayer le plus possible d'éviter de planifier d'importants travaux au cours de cette période. Certains travaux nécessitent un nombre élevé de transports lourds (ex. remblais, construction…) Nous vous recommandons donc de planifier vos travaux un peu plus tard dans la saison soit après la période de dégel.

Merci de votre collaboration !

Écocentre et Envirobi

Selon l'ENTENTE avec la Ville d'Amos (Écocentre) et Envirobi :

Chaque citoyen peut disposer, sans frais, jusqu'à 2 tonnes de matériaux de toutes sortes. Il suffit de fournir une preuve de résidence lors de votre visite à l'Écocentre ou chez Envirobi.

L'excédent vous sera facturé par la Municipalité.

Informations municipales

Étape à suivre pour une nouvelle construction

Voici 9 étapes importantes pour vos projets de nouvelle construction.

1. Rencontrer l'inspecteur municipal (normes, documents requis, etc.);
2. Fournir un plan d'implantation conforme de tous les bâtiments projetés (fait par un arpenteur-géomètre);
3. Fournir les plans de construction de la maison. Plan à l'échelle du bâtiment indiquant les dimensions, la hauteur et la superficie (élévation, coupe, structure, fenestration, isolation, finition extérieur, finition du toit, matériaux utilisés). Un plan signé et scellé par un professionnel (architecte, ingénieur, etc.) peut être exigé pour certaines catégories de bâtiments;
4. Fournir un rapport d'étude de sol pour le traitement des eaux usées (dans les secteurs non desservis) qui inclus les recommandations pour le type d'installation septique (fait par un technologue professionnel);
5. Remplir le formulaire de «Demande de permis» de la Municipalité. Il est possible de trouver le formulaire directement au bureau municipal ou sur notre site internet;
6. Remettre les documents à l'inspecteur pour que celui-ci puisse émettre les permis;
7. Commencer les travaux SEULEMENT quand vous avez reçu vos permis;
8. Fournir des photos de l'installation de votre système de traitement des eaux usées;
9. Fournir un rapport de forage pour votre puits.

Délai et exigences supplémentaires à prévoir pour les travaux extérieurs dans les secteurs assujettis aux autorisations nécessaires, s'il y a lieu (ex.: C.P.T.A.Q., M.D.D.E.P., M.T.Q.).

Prenez note que nous avons un délais de 30 jours pour répondre à votre demande et pour émettre votre permis.

PRENEZ VOUS À L'AVANCE !

Pour vos projets de construction, rénovation ou pour information :
Alyson Ménard, inspectrice municipale,
819-727-9557, poste 321 ou
adl@stmathieudharricana.com

Nouveauté dans les règlements du jardin communautaire

Inscription jusqu'au 1er mai

C'est gratuit !

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana

« Village de l'Or Bleu »

JARDIN COMMUNAUTAIRE RÈGLEMENTS

1. **Respect de l'environnement :** Les membres souhaitent que les jardins soient écologiques : tout herbicide, tout insecticide et engrais non biologique sont prohibé;

2. Chaque jardinier ou jardinière aura toujours **priorité** pour le renouvellement de son terrain et la date limite d'inscription est le **1er mai**

3. **Préparation du terrain au printemps** : Le (la) jardinier(nière) ayant une parcelle devra préparer son emplacement. Tout jardinet devra avoir été complètement nettoyé au plus tard le **15 juin** de chaque année. L'ensemencement et la plantation devront être complètement achevés pour le **30 juin**. Si ces règlements ne sont pas respectés et après deux (2) avertissements, le jardinet sera offert à un autre jardiner, et ce, sans préavis ni remboursement. De même qu'un jardinier qui quitte notre organisation en cours d'été cède son terrain au comité qui l'offrira à une personne inscrite;

4. Aucun jardinier n'est autorisé à procéder à quelque modification que ce soit quant à la structure et à l'apparence des jardinets. De plus, aucun empiètement sur les allées ne sera toléré. Ainsi, chaque jardinier doit éviter de cultiver des plantes qui pourraient déborder des jardinets (par exemple : des courges). S'il y a lieu, le comité pourrait décider de procéder à une taille, et ce, sans préavis;

5. Il y a quelques **interdictions quant au choix des plantes à cultiver** :

   A) Toutes les plantations créant de l'ombre telle que le tournesol, le blé d'Inde et les framboisiers sont interdites.
   B) Les variétés de cultures dont la propagation racinaire est invasive, par exemple la menthe, doivent être cultivées dans un pot contenant une toile géotextile couvant l'intérieur du pot. Celui-ci doit être enfoui sous terre de façon à laisser un collet d'environ un pouce en surface.
   C) En ce qui concerne les fraises, elles ne doivent pas couvrir plus de 25% de la superficie du jardinet
   D) Les plantes toxiques sont interdites au jardin, par exemple le ricin commun.
   E) Les supports, tueurs et les plantes ne doivent pas dépasser six (6) pieds de hauteur à partir de l'allée. Le choix des cultivars devra donc se faire en ce sens. Dans le cas du non-respect de ce règlements, le comité se réserve le droit de tailler ou même de retirer les plants sans préavis.

_____
Int.

6. **Propreté du jardinet et des allées** : le jardinet et les allées autour de celui-ci doivent être propres. Chaque jardinier doit entretenir soigneusement son jardinet et exercer un contrôle adéquat des mauvaises herbes. Il est très important d'enlever les mauvaises herbes à l'intérieur du jardinet, mais aussi à l'extérieur, soit dans les allées.

7. **Le terrain alloué au jardiner doit être nettoyé avant le 31 octobre**. La date de fermeture est communiquée aux jardiniers au cours de l'été. Ainsi, les jardinets doivent être nettoyés avant cette date, en retirant tous les plants et les mauvaises herbes jusqu'à leurs bornes, à l'exception des plants tardifs (chou, carottes, etc.) qui seront récoltés avant le printemps. Dans le cas contraire, le jardinet sera considéré abandonné et sera offert à un autre jardinier le printemps suivant. Le jardinier fautif ne pourra pas reprendre de jardinet l'année suivante.

8. Toutes structures ou abris servant à protéger les plantes sont permises. Ils doivent toutefois avoir une hauteur maximum de deux (2) pieds.

9. Chaque jardinier est responsable du contrôle des insectes et des maladies sur son terrain. Seules les méthodes de contrôle écologiques sont acceptées, telles que les répulsifs à base d'ail, le savon insecticide, etc. En cas de problème majeur, le comité se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation, et ce, dans l'intérêt de tous les autres jardiniers.

10. **Votre lot est sous votre responsabilité**; le jardinet de l'autre ne l'est pas. Personne ne doit prendre l'initiative d'arroser ou de faire tout autre travail sur un jardinet à moins d'avoir pris entente avec la personne en question. Un jardinet est une création personnelle à l'image de celui ou de celle qui l'a créé.

11. Tous les enfants de 18 ans et moins tenant à participer au jardin communautaire devront être accompagnés d'un adulte. L'inscription devra être au nom d'une personne majeur.

12. Un jardinier qui s'absente pour une longue période doit avertir les membres du comité par téléphone, par courriel ou le bureau municipal et il doit en plus s'assurer qu'une autre personne entretienne son jardinet (membre du jardin communautaire ou non).

13. **Paix** : tout membre doit faire preuve d'un esprit communautaire et coopératif. Les jardiniers sont tenus responsables des personnes qui les accompagnent. Tout membre démontrant une attitude qui nuit à la paix et aux biens d'autrui sera expulsé.

14. Il est interdit de fumer dans les aires des jardinets. Cependant, les fumeurs pourront le faire dans l'aire de la table de pique-nique.

15. **Outils d'arrosage** : le baril d'eau ne doit servir qu'à l'arrosage de votre jardinet et non au nettoyage de légumes et d'outils. Lors de l'arrosage du jardinet avec le boyau d'arrosage, il est primordial de faire attention à conserver le boyau dans les allées afin de protéger les plants sur les jardinets. Les jardiniers sont priés de communiquer tout bris du système d'arrosage dans les plus brefs délais via la boîte vocale ou par courriel de la municipalité.

_____
Int.

16. **Plantes vivaces** : les jardiniers qui cultivent des plantes vivaces doivent les retirer à l'automne s'ils ne désirent pas renouveler la location de leur jardinet.

17. **Matières compostables** : Un bac à compost est disponible afin que vous puissiez y déposer vos résidus verts. De plus, vous devez disposer les mauvaises herbes à l'endroit approprié.

18. Les jardiniers auront chacun **UN** rang à eux, et ce d'année en année jusqu'à ce qu'ils ne le désirent plus. Les rangs restants seront disponibles jusqu'au 30 avril, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période d'inscription. Les rangs restants seront ensuite distribués aux jardiniers après cette date (ceux et celles qui en désirent un supplémentaire). Donc ces rangs ne vous appartiendront pas nécessairement l'an prochain. Il faudra donc les nettoyer en totalité.

19. ***NOUVEAU RÈGLEMENT*** Seules les personnes résidentes sur le territoire de la Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana pourront s'inscrire et participer au jardin communautaire. Les personnes ayant un chalet seront acceptées.

    À noter : Une preuve de résidence pourrait vous être demandée.

En cas de non-respect des règlements concernant l'entretien du jardinet pendant la saison, voici le fonctionnement :

A) **Un premier** avertissement sera donné par un membre désigné par le comité, par téléphone, par courriel ou en personne;
B) **Le deuxième** avertissement sera fait 24 heures après l'expiration du délai que le jardinier aura transmis au comité (A).
C) **Le troisième** avertissement sera écrit et signé par deux (2) membres du comité. Un délai de trois jours sera accordé pour remédier au problème.
D) **Finalement**, un avis de suspension, signé par deux (2) membres du comité sera émis pour l'année en cours et envoyé au jardinier qui n'aura pas respecté les trois (3) avertissements.

Le jardinier perdra ainsi son privilège d'obtenir un jardinet l'année suivante. Notons toutefois que toute raison valable sera prise en considération.

COVID-19 : DES NOUVELLES PRÉCAUTIONS

Voici une liste de modifications qu'il faudra respecter pour prévenir la propagation de maladies infectieuses.

1- La grande corvée annuelle ne pourra avoir lieu. Effectivement, chaque jardinier pourra venir faire l'entretien de sa parcelle à son rythme. Les besoins qui excèdent la culture des jardinets doivent être communiqués à la municipalité.

2- Les outils ne pourront plus être mis en commun. Chaque jardinier arrive et repart avec ses propres outils lorsqu'il vient au jardin communautaire.

_____
Int.

3- La distanciation physique doit être respectée même l'intérieur du jardin, soit garder deux (2) mètres de distance avec toute personne qui n'habite pas avec vous.

4- Vous aurez un dispositif disponible pour vous laver les mains à votre arrivée et à votre départ. Lorsque vous utilisez le boyau d'arrosage ou la brouette, qui sont des outils communs difficiles à éviter, vous devez nettoyer les poignées et les parties que vous auriez pu toucher.

Pour tous commentaires, suggestions et plaintes, contacter la personne responsable au nom du comité du jardin communautaire soit Alyson Ménard, agente de développement de St-Mathieu-d'Harricana, au 819-727-9557 poste 321 ou par courriel à l'adresse adl@stmathieudharricana.com .

Je soussigné(e) _____ (nom en lettres moulées)

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Atteste que j'ai bien pris connaissance des dits règlements et je m'y soumets.

Signature : _____ Date : _____

Signature de la responsable : _____

Ces règlements se veulent une base pour un jardin communautaire coopératif et respectueux de la Mère Terre et dans le plaisir de jardiner tous (tes) ensemble.

La SADC Harricana est un partenaire incontournable pour la réalisation de vos projets d'affaires!

SADC
Société d'aide au développement des collectivités
HARRICANA

Elle vous aide à :

Démarrer ou acquérir une entreprise
Moderniser des équipements
Acheter ou rénover un bâtiment
Développer de nouveaux marchés
Financer un fonds de roulement

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!
SADC Harricana
T. 819 732-8311—sadc@sadc-harricana.qc.ca
www.sadc-harricana.qc.ca

FONDS D'INVESTISSEMENT
Prêt aux entreprises jusqu'à 300 000 $

STRATÉGIE JEUNESSE
Prêt personnel pour les entrepreneurs âgés de 15 à 39 ans, 5 000 $ à 25 000 $

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI
Service-conseil et assistance en gestion, réseautage, formation et coaching

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC

St-Mathieu
EN DÉVELOPPEMENT...

Disco patin à St-Mathieu-d'Harricana

Le mercredi 2 mars dernier à eu lieu la Disco patin à la patinoire de St-Mathieu. Beaucoup de famille sont venues profiter de l'activité. Musique, feu de foyer, chocolat chaud, beignes et de la tire sur neige étaient au rendez-vous.

Merci à tous d'être venus en grand nombre à cette belle activité.

St-Mathieu
EN DÉVELOPPEMENT...

Banque alimentaire

La prochaine banque alimentaire aura lieu le mercredi **6 avril** 2022.

Vous devrez venir chercher votre boîte au bureau municipal entre 16 h 45 et 17 h 30.

Voici les critères admissibles par l'Accueil d'Amos :

- 1 personne seule - moins de 32 682 $
- 1 adulte et 1 enfant - moins de 44 240 $
- 2 personnes adultes - moins de 35 000 $

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant pour les distributions alimentaires pour 2022. Lors de votre inscription, vous devrez nous fournir un relevé de salaire annuel de l'année précédente.

Voici l'horaire pour l'année 2022 :

6 avril	4 mai
1er juin	6 juillet
3 août	7 septembre
5 octobre	2 novembre
7 décembre	

Pour information ou pour inscription :
819 727-9557, poste 321 ou
adl@stmathieudharricana.com

Réservez votre place pour le bingo du JEUDI 14 avril !

Plusieurs beaux prix à gagner et beaucoup de plaisir au rendez-vous.

50 ans et plus

Les bingos sont en présentiels au sous-sol de l'église à 14 h 30.

Pour inscription et pour de plus amples informations, veuillez nous contacter :

819 727-9557, poste 321
ou adl@stmathieudharricana.com

NOUVEAU

Activité au Mirad'Art

Prêt de livres et café-rencontre, TOUS les mercredis, de 14 h 30 à 15 h 30.

Café, thé, tisane, biscuit seront au rendez-vous.

Venez rencontrer Nicole Deschâtelets qui sera vous accueillir lors de cette activité.

On vous attends !

St-Mathieu
EN DÉVELOPPEMENT...

Présentation de l'activité du Café-Rencontre

Pour le café Rencontre du mercredi, Nicole Deschatelets sera heureuse de vous recevoir avec un bon café ou une tisane.

Pour l'occasion, si vous avez des beaux romans à donner ou des casse-têtes, il nous ferait plaisir de les recueillir.

Pour les jeunes familles, nous n'avons pas beaucoup de livres d'enfants donc si vous en avez à donner, on les prendrait aussi.

À la bibliothèque, il y a une petite collection de romans de Guy Des Cars à donner.

Ne vous gênez pas pour téléphoner à Nicole au 819-732-2397 avant d'apporter vos livres.

Merci à l'avance !

Société Alzheimer

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Secteur MRC d'Abitibi

Causes, diagnostic et traitements de la maladie d'Alzheimer

« Quels sont les domaines que les chercheurs explorent pour mieux comprendre les causes de la maladie d'Alzheimer? »

Les causes sont toujours inconnues mais la recherche explore trois domaines :

Les antécédents familiaux (le lien héréditaire)
L'environnement (eau- air- sol)
Notre propre corps (déficit immunitaire, virus, déséquilibre chimique…)
* Hypothèse d'une combinaison de facteurs.
* Résultats escomptés : bloquer la progression de la maladie.

« Comment peut-on poser un diagnostic clinique de la maladie d'Alzheimer? »

1e étape : Évaluation clinique (médecin de famille)
2e étape : Évaluation neuropsychologique sommaire
3e étape : Tests biologiques (TSH, glycémie, vit. B12)
4e étape : Imagerie (scan cérébral), EEG

« Quels sont les moyens thérapeutiques pour la personne atteinte? »

But : amélioration de la mémoire, de l'orientation, du langage et de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne

Traitements médicamenteux :

Aricept (donépézil)
Exelon (rivastigmine- offerts en timbres transdermiques depuis 2008)
Reminyl (galantamine)
Ebixa (mémantine)

Traitements non médicamenteux :

- Stimulation cognitive, des centres d'intérêt antérieurs
- Maintien des habitudes de vie, de repères connus
- Bonnes habitudes de vie, activités de la vie quotidienne
- Ateliers mémoire, langage- soutien des proches aidants, Centre d'activités

Marielle Rioux, intervenante Société Alzheimer- secteur MRC Abitibi
mrioux@alzheimerat.org 819 727-1221

FONDATION HOSPITALIERE D'AMOS INC

TRUDEL AUTOMOBILE

Ménage du printemps

Le printemps est sur le point de se faire sentir et pour plusieurs, cela sera synonyme de ménage.

Nous vous invitons à faire appel à Trudel Automobile inc. afin de bénéficier des services de collecte de véhicules dans le cadre de vos activités de nettoyage de printanier.

Nous vous rappelons que Trudel Automobile inc. a offert à la Fondation Hospitalière d'Amos, et ce, depuis plusieurs année déjà, une activité de financement qui consiste à récupérer des véhicules et d'offrir à leur propriétaire d'en donner la valeur à la Fondation.

Lorsque Trudel Automobile inc. nous remet la valeur convenue avec la propriétaire du véhicule récupéré, la Fondation Hospitalière d'Amos émet à ce propriétaire un reçu officiel aux fins de l'impôt pour cette même valeur. Chaque donateur aura également l'opportunité de dédie son don à une utilisation correspondante à ce qui lui tient à cœur, à ce qu'il veut contribuer à améliorer dans le réseau de la santé Amossois.

En offrant ces services à votre population, vous contribuez à l'amélioration des soins de santé de chez-nous et vous prenez également soin de l'environnement.

Vous pouvez communiquer directement avec l'équipe de Trudel Automobile inc. en composant le 819-732-4700 pour prendre arrangements ou utiliser leur lien internet, soit www.trudelauto.com pour accéder au formulaire de don de véhicule en ligne.

Yves Roy
Président
Fondation Hospitalière d'Amos

Éric Trudel
Président
Trudel Automobile inc

Robert Adam, md
Président d'honneur
Fondation Hospitalière d'Amos

C.P. 865, Amos (Québec) J9T 3X4 | Tél. : 819 732-3915 | www.fondationhospamos.ca

MRAR
Mouvement de la relève d'Amos-région

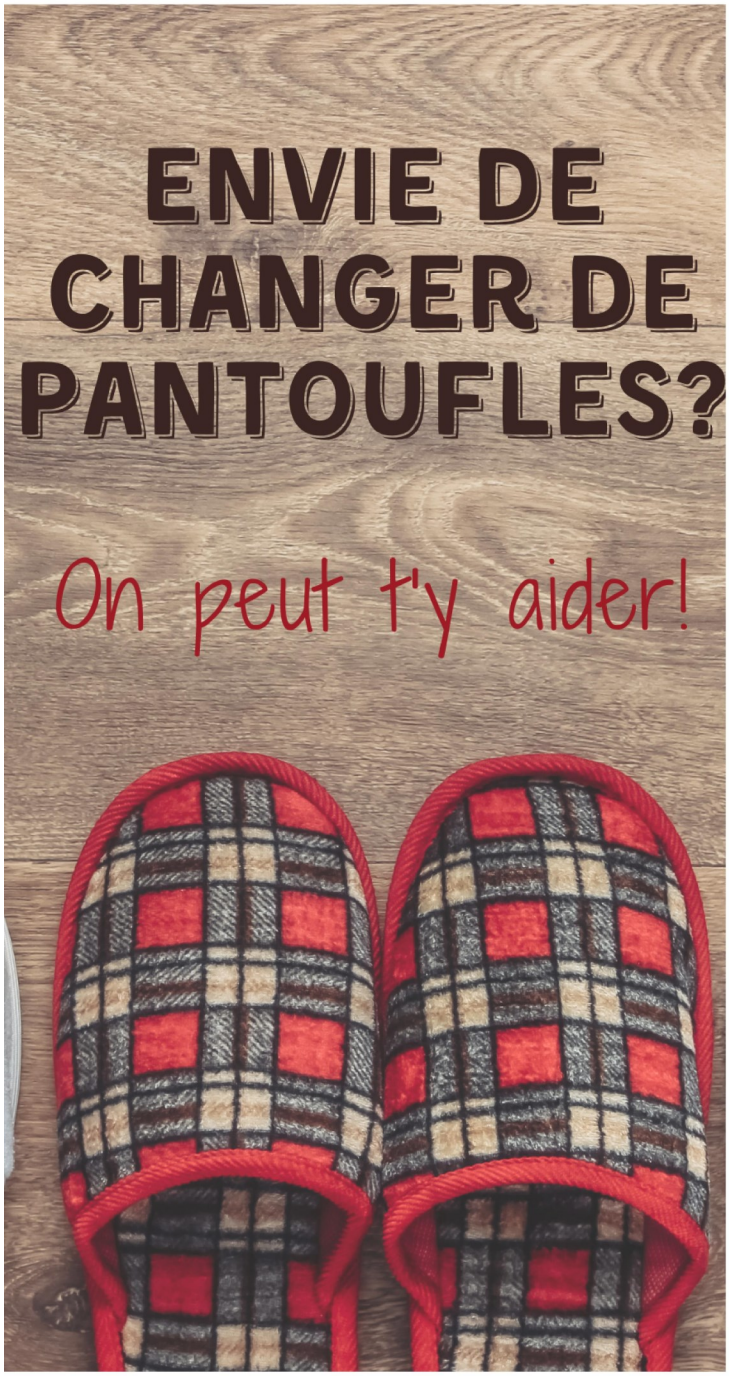

TOUT CE QUE ÇA PREND, C'EST ÊTRE :

- âgé de 16 à 35 ans
- ni en emploi, ni aux études

Mais surtout...

AVOIR ENVIE DE CHANGEMENT!

"Ma participation au projet PPE me permet d'apprendre à répondre plus clairement à la question : Qui est Jérémie?"

ET BIEN PLUS, SELON TES BESOINS

INFORME-TOI!
819 732-8739!
MRAR-Mouvement de la relève d'Amos-région

Avec la participation financière de :

Québec

Message important du Comité repas de St-Mathieu

Le Comité des repas pour les funérailles a décidé de fermer ce comité. Comme les responsables avance en âge, elles cèdent leurs places.

S'il y en a parmi vous qui êtes intéressés à prendre la relève, ce serait bien apprécié !

Vous pouvez donner votre nom à la Municipalité au 819-727-9557 ou à Marie Grondin au 819-732-5661

MATIÈRES ORGANIQUES— BAC BRUN

Le compost démystifié

L'objectif principal est de réduire la quantité de matières organiques destinées à l'élimination afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux prévus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
Pour y arriver, nous devons tous y contribuer quotidiennement, car chaque geste est important et nous rapproche de l'objectif qui est de produire le moins de déchets possible, soit **une réduction de 110 kg** par habitant. Comme **nous profitons de subventions** directement liées à nos performances, les contribuables profiteront des bons résultats de la Municipalité.

Matières ACCEPTÉES

Fruits et légumes, coquille d'œuf et leurs restes

Condiments, tartinades, desserts et sucreries.

Grains de café et filtres, sachets de thé, pain, riz, pâtes, noix et céréales.

Viandes, volailles, poissons et fruits de mer.
(Incluant la peau, la graisse, les os/arrêtes/coquilles).
Produits laitiers solides (fromage, beurre, etc.).

Vous pouvez placer une **boite de carton** dans le fond votre bac brun pour y déposer vos papillotes ou vos sacs en papier. Cela aidera à garder votre bac propre. (*Même si le carton se recycle la transformation sera différente mais autant écologique et enlèvera beaucoup de désagréments.)*

Utiliser vos sacs de papiers bruns, le papier journal et même les boites de céréales pour mettre vos résidus alimentaires.

Il existe également sur le marché des sacs avec doublure de cellulose antifuite, offert en 2 formats dans la plupart des commerces.

Matières ACCEPTÉES

Cartons souillés d'aliments: boite à pizza, vaisselle en carton, papiers à muffins, etc. (*non plastifié et ciré*). Journaux, essuie-tout, serviettes de table et nappes de papier. (non plastifié)

Cure-dents, bâtonnets en bois et nourriture pour animaux

Gazon, feuilles mortes et terre à jardin (pour un maximum de la moitié du bac roulant).

Aiguilles et cônes de conifères, fleurs, plantes, mauvaises herbes et résidus de jardinage. Foin, paille, écorces, copeaux, brin de scie et racines

Le bac brun est destiné à recevoir des matières organiques qui seront transformées en compost.

Pour obtenir un compost de bonne qualité, il est nécessaire de respecter certaines règles. Ainsi, seules les matières inscrites peuvent être déposées dans le bac brun. Toutes les autres matières nuisent au processus de compostage.

Matières REFUSÉES

Comestible (RÉSIDUS DE CUISINE)

- Résidus alimentaires liquides (en grande quantité)
- Gomme à mâcher
- Dosettes à café

Végétal

- Bûches
- Espèces exotiques envahissantes (berce du Caucase, renouée japonaise, phragmite, salicaire pourpre)
- Troncs d'arbres; Branches excédant 1 m de long (3 pi et 3 po) ou 12 mm de diamètre (1/2 po)

Autres

- Animaux morts (chats, chiens, orignaux, etc.)
- Briquettes de BBQ, créosote, mégots de cigarette
- Couches et produits sanitaires (cure-oreilles, soie dentaire, serviettes sanitaires, etc.)
- Matériaux de construction (bois, céramique, stratifiés, gypse, béton)
- Emballages plastifiés, papier ciré (ex.: contenant de crème glacée)
- Sacs d'aspirateur et leur contenu, charpies de sécheuse et feuilles de sèche-linge
- Résidus dangereux (produits nettoyants, huile à moteur, peinture, etc.)
- Sable et gravier
- Styromousse
- Textiles, bouchons de liège synthétiques, cuirs
- Matières recyclables (verre, métal et plastique)
- Sacs de plastique compost ou biodégradable
- Vaisselle de plastique compostable

Saviez-vous que ?

Que fait-on avec les matières collectées?

Les matières collectées seront transportées jusqu'à la plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi située à proximité du lieu d'enfouissement technique de la Ville d'Amos.

Les matières issues du bac brun y sont mélangées avec des résidus de bois et autres résidus verts, puis empilées, à l'extérieur, en andains. Ces andains sont retournés fréquemment, ce qui accélère le processus de décomposition et leur permet d'atteindre une température suffisamment élevée pour détruire les graines de mauvaises herbes et pathogènes.

Le compost mature sera ensuite tamisé puis redistribué gratuitement aux municipalités. Une portion du compost produit vous sera également redistribuée en remerciement pour vos efforts.

SOLUTIONS AUX PROBLÈMES LES PLUS FRÉQUENTS

ODEUR:

- Faire des papillotes avec du papier journal;
- Pour le poissons et les viandes, mettre les résidus dans du papier journal et ensuite dans une boite de céréale ou autre carton, avant de le mettre dans le bac brun. Cela évitera d'avoir des vers blancs et des mouches à fruits;
- Rincez le bac après chaque collecte avec de l'eau et un détergent doux ou du vinaigre s'il y a une odeur;
- Saupoudrez un peu de chaux ou de bicarbonate de soude dans le bac;
- Déposez une feuille de papier journal sur le dessus chaque fois que des matières son mises dans le bac
- Laissez sécher vos résidus verts avant de les mettre dans le bac brun;
- Laissez le bac à un endroit ombragé entre les collectes.
- Appliquez une crème au menthol (ex: vicks, Vaporub) autour du couvercle et des trous d'aération, cela éloignera les animaux.

Avant de jeter un objet dans le bac vert, toujours se poser la question peut-on le réemployer, le composter, le recycler ou le valoriser.

La Nouvelle paroissiale

Du 26 mars au 30 avril 2022

«Bien-aimés nous sommes les enfants de Dieu. »
Jean 3,2

26 mars	**19 h**	**Pour retrouver J-L. Desrosiers** **Par Raymond Desrosiers**	**16-21**
2 avril	**19 h**	**Messe à La Motte**	
9 avril	**19 h**	**Pour Rose-Emma Riopel** **Par la collecte des funérailles**	**17-51**
16 avril	**19 h**	**Messe à La Motte**	
23 avril	**19 h**	**Pour Paul Carignan** **Par la collecte des funérailles**	**20-15**
30 avril	**19 h**	**Messe à La Motte**	

Offrandes :	**Quêtes**	**Prions**
12 février	**67,00$**	**7,55$**
26 février	**75,00$**	**8,75$**
12 mars	**97,00$**	**8,50$**

Sympathies

- **à la grande famille des Lanoix suite au décès de Jeanne Lanoix née en 1928 d'une famille pionnière de St-Mathieu. Ses enfants France et Jocelyne demeurent à La Motte;**
- **à Louise Morin éprouvée par le décès de son conjoint Carol Tremblay, père de ses enfants : Kathie, Karl et Simon. Il laisse aussi son gendre Daniel Vézina et ses petits-enfants Enzo et Jessie ainsi que sa belle-sœur Lucie Morin de St-Mathieu;**
- **aux familles Simard et Riopel suite au décès de Gérard Simard époux de Flore Riopel, tous les deux nés à St-Mathieu.**

Nos pensées et nos prières vous accompagnent.

Marguilliers et Marguillères

Présidente d'assemblée:
Clémence Picard 732-4182
Trésorière: Raymonde Thériault
Secrétaire: Monique Desrosiers
Marguillière 2020-2022 : Lorrain Roy
Marguillier 2020-2022 : Yvon Guindon
Marguillier 2021-2023: Denis Lanoix
Marguillier 2021-2023: Lucien Allard
Marguillier 2022-2024: Daniel Gravel
Marguillière 2022-2024: Clémence Riopel

Tarif des services:

Messe: 15$
Baptême: gratuit (à votre discrétion)
Mariage et anniversaire: 200$ + 100$*
Funérailles: 200$ +100$*
Lampe du sanctuaire: 3$
*** pour organiste et chantres**

Équipe pastorale

Pasteur: Raymond Martel
Presbytère: 732-5861, laissez le message
Célébrations: Aline Cyr 732-5576

Services offerts par la Paroisse

Baptême: Mme Cécile Roy 727-2314
Funérailles: Mme Aline Cyr 732-5576
Cimetière: Raymond Desrosiers 732-8480
Nouvelle paroissiale : Pauline Allard 732-3918
Repas de funérailles, contactez : Clémence Picard, Marie Grondin ou Monique Desrosiers
Extrait de baptême, mariage… : Estelle Dupuis 732-6683
Transmettre la Foi: Cécile Roy 727-2314

Excavation Gilles Roy Inc.
441, Rte 109, St-Mathieu d'Harricana
819-727-9639

Les Entreprises Roy & Frères de St-Mathieu inc.

Pelle hydraulique 790
Excavation Christian Lemay inc

Dany Lemay enr
819-732-4459

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

eska
EAUX VIVES WATER
11 Chemin des Sablières
St-Mathieu-d'Harricana

Coin Jeux

Mots mêlés de Pâques

(mots cachés à l'horizontal et à la verticale)

Liste de mots:

LAPIN
POULE
CHOCOLAT
ŒUF
PRINTEMPS
LUNDI
PÂQUES
AVRIL
PANIER
AGNEAU
DIMANCHE
POUSSIN
HERBE
JARDIN
CLOCHES

R	C	D	W	R	C	S	J	P	M	O	K	R	P	A	N	I	E	R	J
Ç	K	I	P	U	Q	X	K	X	O	V	N	V	Ç	C	B	C	H	F	T
I	H	M	V	Ç	E	Ç	I	H	O	T	S	O	K	L	C	H	O	M	B
R	R	A	V	R	I	L	S	W	F	B	G	Ç	H	O	Z	O	B	Z	I
S	V	N	P	D	U	R	W	K	M	G	B	H	B	C	O	C	A	F	O
Z	F	C	A	S	J	N	Z	P	V	T	B	V	L	H	S	O	S	N	Q
U	K	H	Q	P	A	U	D	L	U	N	D	I	J	E	D	L	B	X	E
X	L	E	U	T	R	Q	A	M	L	A	P	I	N	S	X	A	G	T	H
P	Ç	L	E	G	D	X	Ç	S	N	W	Z	H	O	J	Y	T	V	Z	A
P	O	U	S	S	I	N	T	T	Q	Z	A	E	A	G	N	E	A	U	C
O	N	R	S	O	N	S	T	W	M	L	P	R	I	N	T	E	M	P	S
U	I	A	C	O	E	U	F	D	Ç	C	X	B	N	G	J	M	Q	L	R
L	A	E	W	A	X	V	K	W	L	I	I	E	A	G	A	M	E	W	R
E	Z	E	D	E	L	P	U	V	A	S	O	O	A	C	Ç	H	F	T	K
S	N	W	A	H	D	T	G	U	W	Q	O	H	P	H	Ç	T	F	Y	W

DEVINETTE

Nous ne sommes pas le lendemain de lundi, ni le jour avant jeudi. Demain n'est pas dimanche et ce n'était pas dimanche hier, alors que le jour d'après-demain n'est pas samedi et que le jour avant-hier n'était pas mercredi. Quel jour sommes-nous?

Réponse _____

CHARADE

Mon premier est le contraire de haut
Mon deuxième est le contraire de rapide
Mon troisième est le contraire de matin
Mon tout s'accroche aux branches des arbres

Réponse _____

Réponse à la devinette et à la charade à la page suivante.

Points à relier Pâques

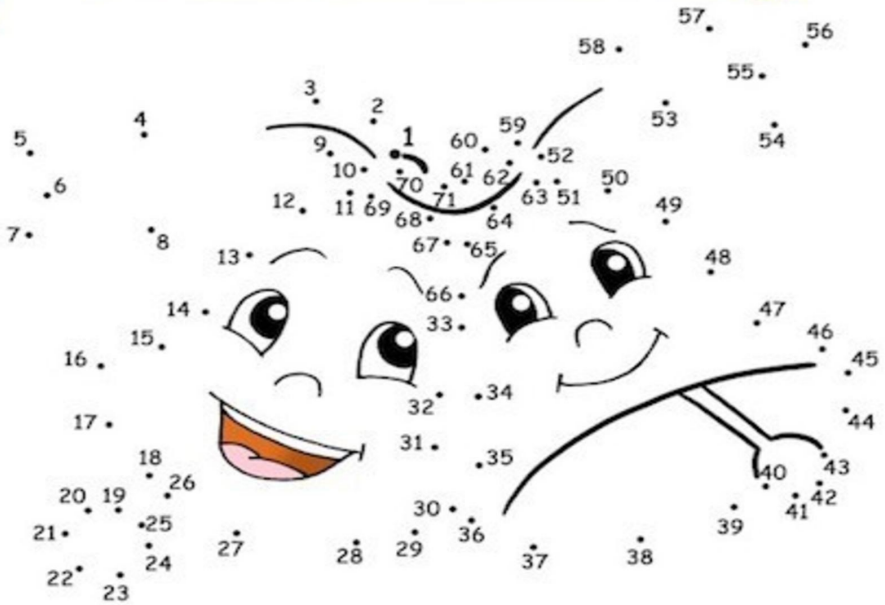

DES MOTS QUI CHANTENT

À L'AIDE DES DÉFINITIONS, TROUVEZ LES MOTS CORRESPONDANTS.
LA LETTRE DE L'ALPHABET TIENT LIEU DE 1ÈRE LETTRE DU MOT CHERCHÉ.

A	Chanter sans accompagnement instrumental	L	État de celui qui n'est pas en captivité
B	Événements heureux	M	Contenu des paroles (d'un chant)
C	Avoir la foi	N	Foncé de peau
D	Respect de soi-même	O	Ne plus y penser
E	Attente confiante	P	Déclarer son opposition
F	Union entre les hommes	Q	Groupe de quatre chanteurs
G	Musique noire américaine	R	Ségrégation
H	En accord ou à l'unisson	S	Douleur
I	Insufflé par Dieu	T	Respect et acceptation de l'autre
J	Content	U	Cohésion
K	Paroles à lire pour chanter	V	Sons émis en parlant et en chantant

SOLUTION A CAPPELLA - BONHEUR - CROIRE - DIGNITE - ESPOIR - FRATERNITE - GOSPEL - HARMONIE - INSPIRE - JOYEUX - KARAOKE - LIBERTE - MESSAGE - NOIR - OUBLIER - PROTESTER - QUARTET - RACISME - SOUFFRANCE - TOLERANCE - UNITE - VOIX

Réponse à la devinette : dimanche

REPONSE à la charade

UNE BALANÇOIRE

Mon premier est le contraire de haut - **BAS**
Mon deuxième est le contraire de rapide - **LENT**
Mon troisième est le contraire de matin - **SOIR**

Année 2022, numéro 4, avril

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

203, chemin Lanoix

St-Mathieu-d'Harricana, Québec, J0Y 1M0

Téléphone : 819 727-9557

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30

Courriel : accueil@stmathieudharricana.com

Site Internet : www.stmathieudharricana.com

Évènements Avril

6 avril Au bureau municipal	Banque alimentaire Sur inscription seulement
13 avril Cours d'école St-Mathieu	Chasse aux cocos de Pâques 18 h
14 avril Sous-sol de l'église	Bingo 14 h 30
28 avril Sous-sol de l'église	Jeudi pizza 17 h 30
Tous les mercredis Mirad'Art	Café-rencontre 14 h 30 à 15 h 30
Tous les mardis Sous-sol de l'église	Yoga 18 h 30 à 19 h 45
Tous les jeudis Sous-sol de l'église	Cours de danse en ligne 19 h

Suivez nous sur nos pages Facebook « Les Eau-dacieux de St-Mathieu-d'Harricana » et sur « Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana »

Distribution des caisses d'eau

Mardi et mercredi
de 16 h à 18 h

Messe à l'Église St-Mathieu

à 19 h

Séance du conseil municipal

Au sous-sol de l'église
à 20 H

Avril 2022

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
Joyeuses Pâques					1 BAC BLEU	2
3	4	5	6 Banque alimentaire	7	8 BAC VERT	9 Messe
10	11	12	13 Réunion du conseil	14 Date limite achat d'eau	15 BAC BLEU	16
17	18 Bureau fermé	19	20	21	22 BAC BRUN	23 Messe
24	25	26 Distribution d'eau	27 Distribution d'eau	28	29 BAC BLEU	30